



URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

“Penser la ville pour les futures générations”

SAINT-VICTORET ACCUSE UN RETARD CONSIDÉRABLE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

“

Il faut réaliser un plan d'aménagement et d'investissement du territoire à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face pour les 10 prochaines années.

”

- Maîtrise de l'urbanisation avec l'arrêt du bétonnage systématique dans toute la commune.
- Révision du plan local d'urbanisme : prendre en compte les spécificités des quartiers, stopper les imbrications.
- Plan de circulation et de stationnement intégrant les modes de déplacements doux, sentiers de promenade, création de pistes cyclables reliant les communes voisines partout où cela est possible.
- Mobilité : Réduire l'utilisation de la voiture. Encourager le co-voiturage et l'usage des transports publics Aménagement d'espaces verts, préserver et valoriser les parcs existants, développer le patrimoine arboré que tout habitant ait un espace vert à 300 m de chez lui.
- Élargir l'accessibilité des personnes handicapées.
- Installation de parcs photovoltaïques : développer les énergies renouvelables c'est s'inscrire dans un cercle vertueux, réduire les factures d'électricité, fournisseur d'électricité verte, apport financier pour la commune, réduire l'éclairage nocturne des édifices publics afin de limiter les dépenses et la pollution visuelle.
- Equiper l'éclairage public et les bâtiments communaux d'ampoules basse consommation.
- Reprendre les travaux sur la Cadière et le Raumartin : calibrer, délester, nettoyer nos rivières et créer de nouveaux bassins de rétention.
- Restauration scolaire : tendre vers le 100% Bio, circuit court ou local, étude d'une ferme agro-écologique municipale où seront cultivés des légumes de saison.



URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

“Penser la ville pour les futures générations”

- Végétalisation de la commune : murs, toits des bâtiments partout où cela est possible, intégrer les nombreuses initiatives du Département comme « l'agriculture urbaine », implantation de ruches...
- L'action des habitants en matière d'aménagement et de végétalisation de leur propriété sera encouragée.
- Toute nouvelle construction sera étudiée avec l'objectif bâtiment à « énergie positive ».
- Création d'une « ressourcerie » : revente de matériels réparés (électroménager, vêtements, jouets, livres...)
- Révision du nombre et emplacements des panneaux publicitaires et des antennes radiotéléphoniques.
- Cause animale : encourager les initiatives associatives pour améliorer leur protection et la cohabitation entre l'homme et l'animal.

